

# Éditorial

Autor(en): **Clémaçon, Patrick**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **85 (2013)**

Heft 4

PDF erstellt am: **10.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chères lectrices, chers lecteurs,

On en parle avec raison aujourd'hui comme d'un héritage empoisonné ou d'un drame, et pourtant, nos ancêtres du néolithique (5500 av. J.-C.) utilisaient déjà des fibres d'amiante dans le mélange d'argile et de limon qu'ils utilisaient pour fabriquer les poteries dont ils se servaient allègrement pour cuire leurs aliments. Ce n'est qu'au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère que Pline l'Ancien mentionne pour la première fois les dangers de l'amiante chez les esclaves romains. Et si les dangers de l'amiante sont clairement identifiés dès 1890, il faudra malgré tout encore attendre un bon siècle pour que son utilisation soit définitivement interdite<sup>1</sup>. La vie est courte, l'art est long, comme disait l'autre. De nos jours, il semble que l'amiante pose surtout un problème lorsqu'il s'agit de s'en débarrasser – un peu comme le nucléaire (sic) – et la question se pose donc en cas de rénovation et d'isolation des bâtiments (articles pages 18-29).

Un vent d'enthousiasme et d'utopies réalisées a soufflé sur le 5<sup>e</sup> Forum des coopératives suisses d'habitation au KKL Lucerne en septembre dernier, avec, à la clé, une belle brochette d'histoires à succès, sensées émouvoir et motiver les coopératives d'habitation à sortir de la torpeur qui les engourdit parfois après des décennies de tranquille gestion des acquis. (pages 30-35).

Plusieurs politiciens sont à l'honneur dans ce numéro, à commencer par le conseiller fédéral Schneider-Ammann qui s'est déplacé à la journée de séminaire des Journées du logement de Granges pour y prononcer un discours sur la question de l'immigration et la politique du logement, discours d'ailleurs sévèrement critiqué sur le champ par Jacqueline Badran, conseillère nationale zurichoise (pages 36-39). Pierre-Alain Tschudi, conseiller administratif de la Ville de Meyrin, nous livre sa chronique politique (page 11) et Olivier Arni, président du Conseil communal et directeur du dicastère Urbanisme, Economie et Environnement de la Ville de Neuchâtel, nous livre sa vision globale sur la question du logement (pages 4-8).

Pour terminer, la rédaction transmet toutes ses félicitations à Urs Hauser, qui sera désormais le directeur de notre association faîtière coopératives d'habitation Suisse, à Zurich, et à Rebecca Omoregie, nommée en tant que vice-directrice.

Très bonne lecture, et à bientôt, pour suivre les actualités sur [www.habitation.ch](http://www.habitation.ch)

**Patrick Cléménçon**

EDITORIAL



Fibres d'amiante. © Competenza/DR

<sup>1</sup> Repères chronologiques sur l'amiante: *Sénat*, Du «magic mineral» à la pierre tombale.